

DECISION MUNICIPALE n° D20230705-074

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

Service	Service	vice Juridique et Administration Générale		
Matière	7.10	Finances locales – Divers		
الماد ما ما مادالا	ا داد داد	chia Ciniatua du 24 décambra 2024 décât des est	_	

Objet

Acceptation d'indemnité de sinistre – Sinistre du 24 décembre 2021, dégât des eaux à l'école primaire de la Jaloustre, boulevard Rhin et Danube – 19200 USSEL

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la proposition d'indemnisation de SMACL ASSURANCES;

Décide,

Article 1 : D'accepter les indemnités, immédiate et différée, de SMACL ASSURANCES d'un montant de 25 761,74 € et 11 697,76 €, relatives aux dommages causés par un dégât des eaux à l'école primaire de la Jaloustre, boulevard Rhin et Danube – 19200 USSEL, le 24 décembre 2021.

Article 2:

Le détail précis du règlement est le suivant :

Montant total de l'offre : 37 459,50 €.

- Règlement immédiat : 25 761,74 €.

Ce montant correspond au moment des dommages déduction faite de :

- la franchise contractuelle d'un montant de 1 000.00 €,
- la vétusté d'un montant de 5 053.86 €,
- les frais et pertes d'un montant de 6 643.90 €.
- Règlement différé après travaux et sur justificatifs : 11 697,76 €.

Ce montant correspond au règlement des frais et pertes ainsi que de la vétusté qui seront reversés après obtention des justificatifs de travaux.

Règlement après obtention du recours : 1 000,00 €.

Ce montant correspond à la franchise contractuelle qui sera reversée après obtention du recours.

<u>Article 3 :</u> La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 5 juillet 2023.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20230705-D20230705-074-AR Date de télétransmission : 06/07/2023 Date de réception préfecture : 06/07/2023 Date de mise en ligne : 06/07/2023